



Bulletin d'information du CAC

Avril 2024

On attend avec impatience une météo plus clémente !

Comme en 2023, les premiers mois de cette année ont été peu propices au vol en extérieur, avec beaucoup de pluie et de vent. Nous espérons tous de meilleures conditions dans les semaines et mois à venir !

La première tonte de notre terrain de St-Germain a été effectuée comme prévu le lundi 8 avril, par l'Esat de La Loupe, avec qui nous avons reconduit le contrat pour 2024.

Cela dit, l'indoor est toujours possible chaque dimanche après-midi, dans le gymnase Fulbert : n'hésitez pas à rendre visite aux habitués des lieux et fidèles de la discipline, pour assister par exemple à de la voltige 3D de très haut niveau.

Emplacements de pilotage et sécurité

À St-Germain, la "cage" de pilotage dégradée avec le temps et les intempéries est momentanément inutilisable, et sera remplacée dès que possible (un modèle sur roulettes est envisagé). En attendant, la règle en vigueur ne change pas et les pilotes doivent impérativement rester groupés dans l'un des emplacements de pilotage, et un seul : cet emplacement est choisi en fonction du sens du vent et/ou de l'activité (remorquage ou vol avion). Pour des raisons de sécurité, et afin de ne pas déconcentrer les pilotes en vol, il est à noter que cet emplacement de pilotage n'est pas un espace de "discussion", mais qu'il est réservé uniquement aux pilotes, si nécessaire accompagnés d'un aide au maximum.

Effectif du CAC

Malgré une érosion naturelle, et certains retardataires pour le renouvellement de leur adhésion, en ce début avril l'effectif du CAC (licenciés via le CAC, et membres associés licenciés dans un autre club) est en légère hausse en comparaison à l'année 2023.

Bienvenue aux nouveaux adhérents qui ont rejoint le CAC en 2024 !

Exigences DGAC

Depuis fin 2018, les aéromodélistes responsables que nous sommes, se doivent de respecter un ensemble de règles émises par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), en application des règles Européennes ; ces règles doivent impérativement être respectées par tous les adhérents conformément aux règles FFAM, et comme prévu par nos statuts révisés lors de l'AG 2022.

Plutôt que de le voir comme des contraintes, qui objectivement sont loin d'être insurmontables, prenons-les comme une reconnaissance officielle de notre activité par le monde de l'aviation civile et de la sécurité aérienne !

En 2023, nous avons organisé plusieurs séances d'information/formation pour l'immatriculation des modèles et le passage de qualification de télépilote. En 2024, nous avons déjà organisé 4 séances. Si vous êtes dans le doute, n'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous. Nous sommes là pour vous aider.

cac.secretaire@outlook.fr et cac.president@outlook.fr

Pour ceux qui n'ont pas encore cette qualification de télépilote, souvenez-vous que lors de la souscription de votre licence FFAM 2024, vous vous êtes engagés à l'obtenir en 2024.

Pour ceux qui s'étaient mis en règle fin 2018 :

- l'attestation de télépilote était valable 5 ans, et doit être repassée,
- l'immatriculation de chaque modèle de plus de 800 g, elle aussi valable 5 ans, doit être prolongée.

Résumé des exigences DGAC

Tous les pilotes de plus de 14 ans doivent avoir suivi la formation de télépilote, et réussi le test en ligne (100 % de réponses bonnes, nombre de tentatives illimité, valable 5 ans) :

- un pilote de moins de 14 ans, doit être encadré par un adulte détenteur de la formation de télépilote, ou voler sur un modèle enregistré sous son nom dans la base DGAC ;
- vols d'initiation autorisés avec un autre pilote qualifié de plus de 16 ans ;
- depuis janvier 2023, chaque pilote de plus de 14 ans, se voit attribuer un "numéro d'exploitant d'UAS" (Unmanned Aircraft System : Aéronef sans équipage à bord) par la DGAC, valable dans toute l'Europe.

Tous les modèles de plus de 800 g doivent être enregistrés dans la base DGAC :

- mise à jour de la base DGAC en cas de cession, destruction, vol, ou perte du modèle ;
- numéro d'enregistrement (UAS-FR-XXXXXX) lisible à 30 cm (pouvant être placé à l'intérieur du modèle, si accessible facilement) ; une simple étiquette manuscrite suffit ;
- les modèles doivent être déclarés dans la plage de leur masse maximale (avec carburant, lest, ...) : 800 g à 2 kg - 2 à 4 kg - 4 à 25 kg ;
- depuis janvier 2023, le numéro d'exploitant d'UAS doit aussi être apposé sur chaque modèle, en plus du numéro d'enregistrement.

Chaque pilote doit détenir sur lui, pour présentation à la demande des forces de l'ordre, son attestation de télépilote, son attestation d'exploitant d'UAS, et les certificats d'immatriculation de ses modèles, le tout sous forme papier ou électronique.

Avec les jeux olympiques de Paris, toute la zone de 150 km autour de Paris est soumise à des règles strictes de navigation aérienne : nous pourrions tout à fait être contrôlés sur notre terrain de St-Germain. Plutôt que de risquer des sanctions, prenons le temps de nous mettre en règle !

Ces exigences sont applicables pour voler sur une "zone d'activité reconnue" : c'est le cas de notre plateforme de St-Germain.

Pour la qualification de télépilote, nous vous conseillons de suivre la formation et de faire le test sur le site de la FFAM, à partir de votre espace personnel.

Pour l'immatriculation des modèles et l'obtention de votre numéro d'exploitant UAS, rendez-vous sur le site de la DGAC : alphatango.aviation-civile.gouv.fr

Dispositif de signalement électronique

Pour voler dans des zones non répertoriées et sans restriction (par exemple en campagne, mais avec l'autorisation du propriétaire des lieux) : les modèles de plus de 800 g doivent en plus être équipés d'un système de signalement électronique.

Pour voler dans des zones répertoriées avec restrictions (par exemple un club modéliste à proximité d'un aérodrome important, ou d'une zone militaire) : tous les modèles, y compris de moins de 800 g, doivent aussi être équipés d'un dispositif de signalement électronique.

Le même dispositif de signalement électronique (10 à 15 g, 40 à 50 €), peut être transposé d'un modèle à un autre, sous trois conditions : même propriétaire, même plage de masse des modèles, même "groupe" de modèles (planeur, avion/planeur motorisé, voilure tournante, ...).

"Rêves de gosse" - Mercredi 15 mai

Une grande animation aéronautique dédiée à 170 enfants défavorisés ou en situation de handicap, aura lieu sur l'aérodrome de Chartres Métropole, le mercredi 15 mai ; outre différentes animations, chaque enfant recevra un petit planeur en mousse de 48 cm, et pourra faire un tour de 20 mn en avion : un "rêve de gosse" !

Nous aurons probablement besoin de bonnes volontés pour assembler les petits planeurs en mousse pour les enfants.

Il s'agit d'une organisation nationale, avec une grosse logistique (certains avions se poseront à Châteaudun car la piste de Chartres est trop courte). L'étape de Chartres est parrainée par Le Lions Club Jean Moulin de Chartres, avec le soutien de Chartres Métropole.

Le CAC s'est engagé pour cette manifestation, et sera présent ce mercredi 15 mai.

En prélude à cette grande animation, le mercredi 20 mars les moniteurs du CAC ont accueilli deux groupes de 15 enfants (de Mainvilliers et d'Évreux) pendant un peu plus d'une heure, avec des vols de démonstration de Polyclub et de Mouss, et le lancer d'une dizaine de petits planeurs en mousse que nous leur avons donnés : un rayon de soleil qui a été fort apprécié de ces enfants !

Le 7 mai, nous accueillerons à nouveau un groupe plus réduit d'enfants de Poisvilliers, en poussette ou fauteuil.

Journée portes ouvertes de l'aérodrome - Samedi 1^{er} juin

La journée portes ouvertes de l'aérodrome aura lieu cette année le samedi 1^{er} juin. Pour le CAC, c'est l'opportunité de montrer nos locaux, nos équipements, quelques modèles, de faire de l'initiation sur les simulateurs, d'expliquer nos activités comme un tremplin vers l'aviation en général (de loisir ou professionnelle) et tous les métiers techniques : l'objectif est de recruter de nouveaux adhérents, mais aussi de montrer à Chartres Métropole qui nous subventionne très généreusement, notre implication dans la promotion de l'aviation et des métiers techniques.

Nous aurons besoin de volontaires pour exposer de beaux modèles, expliquer nos activités, répondre aux questions. Faites-vous connaître à :

cac.secretaire@outlook.fr et cac.president@outlook.fr

Journée Hélène Boucher à Yermenonville - Dimanche 16 juin

Le CAC a été sollicité par "Les amis d'Yermenonville" pour participer à une grande exposition consacrée aux femmes qui ont marqué l'histoire de l'aéronautique, et notamment Hélène Boucher dont c'est cette année le 90^{ème} anniversaire de sa mort accidentelle.

L'aviatrice et sa famille ont vécu dans le hameau de Boigneville (commune de Yermenonville), et légué de nombreux vestiges et souvenirs à la commune qui en a fait un "espace muséal" dans la mairie ; par ailleurs un imposant monument ailé perpétue la mémoire d'Hélène Boucher dans le cimetière de la commune.

Ce dimanche 16 juin, il y aura donc une grande exposition sous différents barnums, ainsi que la présentation d'avions "grandeur". Le CAC aura un stand pour présenter des belles maquettes de modèles proches de cette époque ; nous devrions avoir au moins une maquette du Caudron Rafale, avion mythique d'Hélène Boucher ; les possesseurs de beaux avions sont priés de se manifester à :

cac.secretaire@outlook.fr et cac.president@outlook.fr

Hélicoptères et avions de l'ALAT en vue du défilé du 14 Juillet à Paris

Pour la troisième année consécutive, un détachement de l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre) stationnera sur l'aérodrome de Chartres Métropole pendant une semaine, en vue de préparer le défilé du 14 juillet, qui n'aura pas lieu sur les Champs Élysées, mais sur l'avenue Foch, entre l'Arc de Triomphe et le bois de Boulogne, en raison des Jeux Olympiques ; arrivée des précurseurs le 5 ou le 6 juillet (juste avant la flamme Olympique), entraînement le 10 vers 14h30, report le 11 et report le 12 si nécessaire.

Comme les années précédentes, nous aurons droit à un accès privilégié près des aéronefs (18 de 6 types différents, dont 2 PC6) et de leurs équipages (160 personnes), moment qui avaient été fort apprécié de ceux qui y participé les années précédentes : ce sera très probablement le 12 juillet.

L'accès à l'aérodrome et aux pistes nécessitera des badges véhicules et piétons :

- merci dès à présent de nous indiquer le nombre de badges souhaités à :

cac.secretaire@outlook.fr et cac.president@outlook.fr

Le 14 juillet, il y aura sur l'aérodrome un direct de TF1 avec un présentateur vedette et un sportif de haut niveau.

Salon des associations - 7 et 8 septembre

Cette année, le salon des associations aura lieu les 7 et 8 septembre, sur la Butte des Charbonniers. Comme pour la journée portes ouvertes de l'aérodrome, il est très important d'y participer, pour montrer notre dynamisme ; nous aurons besoins de quelques volontaires présents sur le stand pendant deux heures (ou plus), pour assurer des roulements.

cac.secretaire@outlook.fr et cac.president@outlook.fr

Site internet du CAC

Vous retrouverez ce bulletin d'information, ainsi que d'autres informations générales, dont les coordonnées de tous les membres du Comité Directeur, sur le site internet du CAC : www.cachartres.fr

Nous souhaitons mettre à jour le site régulièrement, avec des informations et des photos récentes de nos différentes activités. N'hésitez pas à nous transmettre vos plus belles photos ou vidéos, et à nous faire part de vos autres bonnes idées.

Pour le Comité Directeur
Le Président du CAC
Étienne BRESSON